



Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest

Association loi 1901 SIRET : 950 369 868 00027 APE : 743B
138 rue de l'Eglise – 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR
Tél. : (+33) 2.31.94.35.34 Fax : (+33) 2.31.94.85.31
Email : acro-laboratoire@wanadoo.fr
www.acro.eu.org

Monsieur Jean-Louis BORLOO

Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du
Développement Durable et de l'Aménagement
du Territoire
20 avenue de Ségur
75302 PARIS cedex 07

Hérouville-Saint-Clair, le 22 Juillet 2008

Monsieur Le Ministre,

Nous avons apprécié vos récentes déclarations suite à l'accident du Tricastin, concernant la nécessité d'approfondir la surveillance de l'environnement des sites nucléaires en France et, en particulier, de vérifier l'état des nappes phréatiques.

En effet, notre association, l'ACRO, mène depuis plus de 20 ans une surveillance autour de sites nucléaires qui nous a permis de mettre en avant des contaminations, parfois importantes, de l'environnement, notamment au niveau des eaux souterraines.

A cette fin, vous avez saisi le Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire pour qu'il vous produise un avis. Cependant, il nous semble important d'attirer votre attention sur le fait que si l'évaluation, que vous souhaitez, n'est conduite qu'à partir des données réglementaires fournies par les exploitants, celle-ci risque fort de manquer de crédibilité. Il est donc essentiel qu'un état des lieux exhaustif soit engagé mais dans une démarche d'évaluation pluraliste impliquant tout particulièrement les acteurs associatifs disposant des moyens adaptés (ACRO, CRIIRAD,...).

Cette démarche pluraliste devrait de même se faire en étroite collaboration avec les Commissions Locales d'Information (CLI et ANCLI) dont les missions d'information et d'expertise sont en cours d'être renforcées.

Cette opération d'envergure ne doit pas non plus constituer une réponse ponctuelle mais bien s'inscrire dans un processus pérenne.

Cette question est une préoccupation forte pour notre association depuis sa création. Nous ne cessons en effet de rappeler que, pour nous, un site nucléaire est une installation de surface et que le sous-sol – et donc les nappes phréatiques – relève du domaine public. En ce sens, les piézomètres (actuellement propriété des exploitants nucléaires) devraient être en permanence accessibles aux laboratoires associatifs indépendants.

Comptant sur votre compréhension et votre soutien, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Pierre Barbey,
Vice Président de l'ACRO

Copie à Monsieur Henri REVOL, Président du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire.